



Service du Transport scolaire

1100, bd de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1
Tél. (514) 514-367-8777
transport@csmb.qc.ca
Suivez-nous sur Twitter

TRANSPORT SCOLAIRE – 2014-2015

Règles de sécurité

Carte d'embarquement

- Pour des raisons de sécurité, l'élève doit obligatoirement présenter sa carte d'embarquement lors de la montée dans l'autobus scolaire;
- Les parents doivent aider leur enfant à se familiariser avec son arrêt d'autobus et devraient l'inciter à montrer sa carte d'embarquement au conducteur lors du débarquement. Ce dernier peut alors s'assurer que l'élève descende au bon arrêt;
- Les informations concernant l'arrêt et l'horaire de l'autobus sont disponibles en consultant le site web www.csmb.qc.ca et en cliquant sur l'onglet prévu à cet effet.

Comportement attendu de l'élève

À l'arrêt :

- Se présenter à l'arrêt désigné au moins 10 minutes avant l'heure indiquée sur la carte d'embarquement;
- Attendre l'autobus ou la berline calmement.

À bord :

- Être prêt à présenter sa carte d'embarquement en tout temps;
- Demeurer assis et rester calme;
- Garder la tête et les bras à l'intérieur de l'autobus ou de la berline;
- Éviter les bousculades et les jambettes;
- Garder son sac d'école et sa boîte à lunch sur ses genoux;
- Ne pas lancer d'objets (ou d'aliments) ni à l'intérieur, ni à l'extérieur de l'autobus ou de la berline.

À la descente :

- Attendre l'arrêt complet du véhicule avant de quitter son siège;
- Descendre sans se bourculer;
- S'éloigner rapidement et prudemment.

Comportement attendu du parent

- Respecter les règles de sécurité;
- Respecter l'horaire pour amener votre enfant à l'arrêt le matin et aller le chercher l'après-midi;
- Pour l'élève du préscolaire et l'élève HDAA transporté à domicile, une personne responsable doit être présente à l'arrêt, le matin et l'après-midi.

Bagages et équipement

- Il est permis aux passagers de transporter des objets qui sont de taille à être tenus sur leurs genoux et qui ne sont pas plus hauts que le dossier du banc.
- Les patins et les objets pointus devront être, en tout temps, emballés dans un contenant adéquat (ex : sac de toile ou tissu épais).

Interdit en tout temps!

- Les équipements de ski et de hockey, les traîneaux, les rouli-roulants, les instruments de musique ou autres objets plus hauts que le banc ou trop gros pour être tenus sur les genoux sont interdits. Les animaux sont interdits à l'intérieur du véhicule.



En cas de non-respect de ces normes, le conducteur est en droit de refuser l'embarquement.

Changement d'arrêt

- Advenant un changement d'adresse (à faire auprès de l'école) ou d'école, le service du transport scolaire fera parvenir à l'école, s'il y a lieu, une nouvelle carte d'embarquement qui sera échangée contre l'ancienne.
- Pour procéder à une demande de changement d'arrêt, il faut se procurer le formulaire approprié à l'école ou sur le site web de la CSMB : www.csmb.qc.ca (onglet Parents et élèves/Transport scolaire/Formulaires).
- Notez qu'il n'y a pas d'arrêt à domicile.
- L'offre de service de courtoisie relève de l'école (sans modification aux trajets ou arrêts déjà en place).

Questions?

N'hésitez pas à communiquer avec nous en utilisant un des quatre moyens suivants :

- Téléphone : 514-367-8777
- Courriel : transport@csmb.qc.ca
- Twitter : CSMBtransport – *pour connaître les retards le matin et le soir*
- WEB : www.CSMB.qc.ca – *pour les formulaires et l'horaire de l'autobus de votre enfant*

Nous vous remercions de votre collaboration car, ensemble, nous assurons la sécurité des élèves.

Geneviève Hotte

Directrice du Service du Transport scolaire